



Décision n° 387/2024  
SC

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA HAUTE-SAINTONGE**

***Extrait du registre de décisions du Président***

En vertu des délibérations n° 37 du 15 juillet 2020 et n° 66 du 20 juin 2022 du Conseil Communautaire délégrant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (*point 24, effectuer toutes les démarches administratives, juridiques, financières et commerciales et réaliser tous les partenariats commerciaux jugés nécessaires au bon déroulement et développement des différents sites et bâtiments appartenant à la CDCHS et gérés par elle-même*).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer un contrat de travail avec :

- Monsieur MIRANDA Killian en tant que serveur en restauration du 15 août au 1er septembre 2024,
- Monsieur PINTENA Florian en tant que surveillant de baignade du 17 août au 1er septembre 2024,
- Madame SMAGGHUE Françoise en tant que surveillante de baignade du 22 au 30 août 2024,
- Madame BOURCHANY Audrey en tant qu'esthéticienne du 2 au 15 septembre 2024,
- Madame JEAN Maëva en tant qu'esthéticienne du 16 septembre 2024 au 05 janvier 2025,

Fait à Jonzac,  
Le 14 AOUT 2024

Le Président  
Claude BELOT

**Communauté des Communes  
de la Haute-Saintonge**  
7 rue Taillefer - CS 70002  
17501 JONZAC Cedex

Pour le Président empêché,  
le Vice-Président,  
M. Jean-Michel RAPITEAU